



Pour la séance ordinaire du 5 septembre 2023

Ordre du jour

1. *Ouverture de la séance*
2. *Déclaration du maire*
3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Période de questions*
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2023
6. Adoption de la liste des chèques et des paiements pour le mois d'août 2023 au montant de 627 860.24 \$
7. **Dépôts :**
 - 7.1 ➤ Rapport mensuel du Service de développement et de l'aménagement du territoire :

Valeur au cours du mois de juillet 2023:	3 763 952 \$
Valeur au cours du mois de juillet 2022:	8 263 116 \$
Valeur pour l'année 2023 :	34 427 193 \$
Valeur pour l'année 2022 :	35 361 619 \$
 - 7.2 ➤ Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 17 août 2023
 - 7.3 ➤ Rapport des dépenses autorisées pour le mois de juillet 2023 – Règlement numéro 217-2018
 - 7.4 ➤ Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) – Règlement d'emprunt numéro 325-2023 concernant l'achat d'un chargeur sur roues avec souffleur amovible ainsi que d'une rétrocaveuse et décrétant un emprunt et une dépense de 1 067 080 \$
 - 7.5 ➤ Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) – Règlement d'emprunt numéro 326-2023 concernant la construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie et décrétant un emprunt et une dépense de 4 689 845 \$

8. GESTION ET ADMINISTRATION

- 8.1 Autorisation – Avis d’assujettissement au droit de préemption – Identification des immeubles visés et des fins municipales pour lesquelles ceux-ci peuvent être acquis
- 8.2 Acquisition du lot 4 236 618 du cadastre du Québec – Partie de la rue Saint-Denis
- 8.3 Annulation de plusieurs soldes résiduels de règlements d’emprunt
- 8.4 Renouvellement du programme de la taxe sur l’essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

9. RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

- 9.1 Embauche d’une ressource au poste syndiqué d’inspecteur en bâtiment et en environnement
- 9.2 Adoption de la politique de confidentialité
- 9.3 Embauche d’une ressource au poste de syndiqué de préposé aux Loisirs au camping et marina

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 328-2023 sur les normes applicables pour les branchements aux services municipaux, remplaçant les règlements numéro 145-2008 et ses amendements et 145-06-2021
- 10.2 Programme d’aide à la voirie locale volet Redressement – Travaux de réhabilitation du chemin de la Carrière
- 10.3 Programme d’aide à la voirie locale volet Redressement – Travaux de traitement de surface de la rue Saint-Jean
- 10.4 Programme d’aide à la voirie locale volet Redressement – Travaux de rechargement granulaire des chemins Janitens, de la Montagne et de la rue du Relais
- 10.5 Programme d’aide à la voirie locale volet Redressement – Travaux de scellement de fissures rue Principale
- 10.6 Mandat de surveillance des travaux – Raccordement au réseau d’aqueduc et aménagement de la rue Roland-Cadieux – Autorisation de dépense
- 10.7 Résultat d’appel d’offres publics TP2023-01A – Raccordement d’aqueduc parc Roland-Cadieux – Octroi de contrat
- 10.8 Montée Stonefield – Établissement de la limite de vitesse à 50 km/h à partir la route du canton (route 148) sur 500 mètres
- 10.9 Mise en disponibilité pour l’augmentation du budget initial 2023 pour le Service des travaux publics – Entretien et réparation des véhicules

11. LOISIRS

- 11.1 Autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Programme d'aide financière aux infrastructures récréative, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Volet 1 - Infrastructures sportives et récréatives (phase 2) – Travaux Aréna Gilles-Lupien
- 11.2 Autorisation de présenter une demande de subvention auprès du Programme d'aide financière aux infrastructures récréative, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Volet 2 – Infrastructures de plein air – Sentiers Vieux-Verger
- 11.3 Autorisation d'achat d'un conteneur pour les besoins du Service des loisirs et de la culture
- 11.4 Autorisation d'achat d'un tracteur de pelouse pour les besoins du Service des loisirs et de la culture – Octroi de contrat – Autorisation de disposition du véhicule actuel

CAMPING MARINA

- 11.5 Mise en disponibilité pour augmenter le montant autorisé pour l'entente d'entretien et niveau de service du wifi au camping municipal / marina de Brownsburg-Chatham

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 12.1 Approbation de l'offre de services en étude géotechnique et octroi de mandat à Géostar inc. pour la construction de la nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie

13. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 13.1 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-00426 – Propriété située au 60, chemin Sinclair (lot 4 234 714 du cadastre du Québec) – Implantation du garage privé détaché
- 13.2 Demande de dérogation mineure DM-2023-00497 – Propriété située au 529, route du Canton (lot 4 422 995 du cadastre du Québec) – Superficie du garage privé détaché
- 13.3 Demande de dérogation mineure DM-2023-00524 – Propriété située au 110, chemin de la Montagne (lot 4 677 932 du cadastre du Québec) – Implantation d'un garage privé détaché
- 13.4 Demande de dérogation mineure DM-2023-00525 – Propriété située au 2, chemin Dumoulin (lot 4 423 662 du cadastre du Québec) – Superficie d'un lot projeté
- 13.5 Demande de PIIA numéro 2023-043 relative à une demande de certificat d'autorisation visant l'agrandissement du bâtiment principal – Propriété située au 921, route des Outaouais (lot 4 423 320 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013

- 13.6 Demande de PIIA numéro 2023-044 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la construction d'une remise à jardin – Propriété située au 921, route des Outaouais (lot 4 423 320 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- 13.7 Demande de PIIA numéro 2023-045 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la construction d'un garage privé détaché – Propriété située au 529, route du Canton (lot 4 422 995 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- 13.8 Demande de PIIA numéro 2023-046 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la modification d'une enseigne déjà existante – Propriété située au 320, rue Bank (lot 4 235 958 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- 13.9 Demande de PIIA numéro 2023-047 relative à une demande de certificat d'autorisation visant un projet intégré récréotouristique – Lots 6 544 262 à 6 544 372 du cadastre du Québec, situés sur la montée Silverson, dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- 13.10 Adoption du règlement numéro 197-03-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des modifications aux grilles des spécifications des zones V-426, Ru-330 et I-805 ainsi qu'aux dispositions relatives à la densité des projets intégrés
- 13.11 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 197-04-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des modifications diverses ainsi que des corrections mineures au règlement
- 13.12 Adoption du projet de règlement numéro 197-04-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des modifications diverses ainsi que des corrections mineures au règlement
- 13.13 Demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à autoriser la création de la zone Ru-335 à même la zone Ru-300 afin d'y autoriser uniquement des résidences de tourisme sous la classe d'usage C504 – Rejet de la demande
- 13.14 Établissement d'une servitude de passage et d'accès à la plage sur le lot 4 678 039 du cadastre du Québec – Autorisation de signature

14. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÈGLEMENT NUMÉRO 197-03-2023

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AUX GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES V-426, RU-330 ET I-805 AINSI QU'AUX DISPOSITIONS RELATIVES À LA DENSITÉ DES PROJETS INTÉGRÉS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion est déposé par le conseil municipal à la séance ordinaire du 4 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 4 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 1^{er} août 2023 à 18 h 30, au 270, route du Canton à Brownsburg-Chatham (salle Louis-Renaud), afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 1^{er} août 2023;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise à apporter des modifications diverses ainsi que des corrections mineures au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement vise, entre autres, à autoriser les projets intégrés pour la classe d'usage H1 (habitation unifamiliale) en mode d'implantation isolé dans la zone de villégiature V-426;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise à retirer la classe H1 (habitation unifamiliale) en mode d'implantation isolée de la zone rurale Ru-330 ainsi qu'à augmenter la superficie minimale d'implantation au sol pour les bâtiments principaux de la classe d'usage C5 (hébergement) à 75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise à ajouter les usages C2 et C3 dans la zone industrielle I-805.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en autorisant la disposition particulière « projet intégré » dans la zone de villégiature V-426, uniquement pour la classe d'usage « habitation unifamiliale » (H1) en mode d'implantation isolé.

Le tout tel que montré à l'annexe « 1 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en retirant

l'usage « habitation unifamiliale » (H1) en mode d'implantation isolée de la grille des spécifications de la zone rurale Ru-330.

Le tout tel que montré à l'annexe « 2 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en augmentant la superficie minimale d'implantation au sol des bâtiments principaux de la classe d'usage C5 (hébergement) à 75 mètres carrés dans la zone rurale Ru-330.

Le tout tel que montré à l'annexe « 2 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 4

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en retirant la note 3 pour la superficie minimale d'implantation au sol des bâtiments principaux de la classe d'usage C5 (hébergement) qui se lisait comme suit : « (3) Voir article 10.22 Règlement de zonage. » de la zone rurale Ru-330.

Le tout tel que montré à l'annexe « 2 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 5

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en modifiant la grille de la zone I-805 afin d'ajouter certains usages de la classe C2 (commerce artériel) ainsi que l'ensemble des usages prévus aux classes C3 (restauration);

Le tout tel que montré à l'annexe « 3 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 6

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 10.1 sur les projets intégrés d'habitation, article 10.1.12 afin de rajouter un paragraphe à la suite du tableau, qui se lit comme suit :

« 10.1.12 : Densité maximale autorisée

À l'intérieur des zones de villégiatures V-423 à V-428, le calcul de la densité maximale autorisée pour tout projet intégré résidentiel, commercial ou récréotouristique ne doit pas prendre en compte une superficie de terrain submergée. Par superficie de terrain submergée, on entend un terrain ou une zone qui est partiellement ou entièrement recouverte d'eau. Est aussi exclu du calcul de densité maximale autorisée, les superficies de terrain occupées par des milieux humides. La délimitation des terrains submergés ainsi que des milieux humides doit se faire à partir de la ligne des hautes eaux (LHE) établie par un professionnel compétent. »

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

Avis de motion : 4 juillet 2023
Adoption du projet : 4 juillet 2023
Adoption du 2^e projet : 1^{er} août 2023
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Annexe 1 : Grille de spécification – Zone V-426

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone V-426

Villégiature

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale			•	
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Commerce local				
C2 Commerce artériel				
C3 Restauration				
C4 Divertissement				
C5 Hébergement				
C6 Commerce automobile				
C7 Services pétroliers				
I - Industriel				
I1 Centre de recherche				
I2 Légère et artisanale				
I3 Autres industries				
P - Institutionnel et public				
P1 Institutionnel et public				
P2 Utilité publique	• (1)			
R - Récréatif				
R1 Extensif		• (2)		
R2 Intensif		• (3)		
A - Agricole				
A1 Activité agricole LPTAA				
A2 Activité agricole			• (4)	
RN - Ressource naturelle				
RN1 Activité forestière				
RN2 Activité extractive				
RN3 Autres ressources naturelles				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé				
Mode d'implantation - Contigu				
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	4
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	6
Nombre de logement à l'hectare (min.)				16
Nombre de logement à l'hectare (max.)				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 3
Sup. d'implantation - m ² (min.)		110	110	110
Largeur (min.)		7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)				
Taux d'implantation (max.)	20%	20%	20%	20%
Nbre de logements par bâtiment (max.)				2
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)				
Superficie du lot - m ² (min.)	3 000	3 000	3 000	450
Largeur du lot (min.)	45	45	45	15
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION				
Activité professionnelle à domicile				•
Entreprise artisanale ou semi-artisanale				
Logement intergénérationnel				•
Logement additionnel				•
Location de chambres				
Location en court séjour				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				•
Garde et pension d'animaux domestiques				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Espace naturel (% min.)	50%	50%	50%	50%
Entreposage extérieur	•	•	•	
Usage mixte				
Usage multiple		•		
Projet intégré		•	•	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(4) A201, A203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R107, R109
(3) R204, R205

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-08-2018	01-mai-19
PR-197-02-2021	22-juil-21

Date: 22 juillet 2021

Annexe 2 : Grille de spécification – Zone Ru-330

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-330

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPE ET CLASSE D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement	●(3)(4)					
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique	●(1)					
R - Récréatif						
R1 Extensif			●			
R2 Intensif			●(2)			
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole				●		
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière					●	
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	●	●	●	●	●	
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	10	7.5	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	10	3/6	3/6	3/6	3/6	
Marge - Arrière (min.)	10	7.5	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1/2	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	
Largeur (min.)			7.3	7.3	7.3	
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)		20%	20%	20%	20%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	75%	60%	60%	60%	60%	
Entreposage extérieur		●	●	●	●	
Usage mixte						
Usage multiple			●			
Projet intégré	●	●	●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3)C504

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201
(2) R204, R205

NOTES

(4) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-06-2021	04-04-2022

Date: 4 avril 2022

Annexe 3 : Grille de spécification – Zone I-805

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone I-805

Industrielle

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel				• (1)		
C3 Restauration					•	
C4 Divertissement						
C5 Hébergement						
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche	•					
I2 Légère et artisanale		•				
I3 Autres industries			•			
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique				•		
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole „PTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10	10	10
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10
Marge - Arrière (min.)	15	15	15	15	15	15
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4	1 / 4
Sup. d'implantation - m ² (min.)	80	80	80	80	80	80
Largeur (min.)	9	9	9	9	9	9
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m ² (min.)	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45	45
Profondeur du lot (min.)	60	60	60	60	60	60
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)						
Entreposage extérieur	•	•	•	•	•	•
Usage mixte						
Usage multiple	•	•	•	•	•	•
Projet intégré	•	•	•	•	•	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(1) C209, C210 et C211

NOTES

Dans cette zone, les industries à contraintes légères sur le voisinage et industries manufacturières en général (industries du textile, de meubles, imprimeries, entreprises de produits de technologie de pointe, etc.) sont autorisées. De plus, les aménagements de type « motel industriel » y sont également autorisés.

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-02-2017	16-mai-17
197-03-2020	16-12-2020

Date: 16 mai 2017